

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 009-26 C

Objet : RS - Fonds de concours solaire photovoltaïque - Attribution d'aide pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur des bâtiments communaux de Cognin et du Noyer

- date de convocation le 30 janvier 2026 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffénat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 009-26 C

objet **RS - Fonds de concours solaire photovoltaïque - Attribution d'aide pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur des bâtiments communaux de Cognin et du Noyer**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle la délibération n° 042-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 relative à la création d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des communes pour leurs projets solaires photovoltaïques, avec notamment le fonds de concours solaire photovoltaïque.

Les communes de Cognin et du Noyer souhaitent installer des panneaux photovoltaïques en toiture d'un bâtiment communal pour les exploiter en autoconsommation patrimoniale, individuelle ou collective.

Le détail des différents projets est le suivant :

Commune	Bâtiment	Date demande	Nature travaux	Surface panneaux / Production annuelle	Montant des travaux PV (€ HT)	Montant fonds de concours solaire PV / Bonus renforcement structure	Montant autofinancement communal
Cognin	Nouveau groupe scolaire de Villeneuve	30/06/2025	Panneaux en toiture	174 m² / 40 000 kWh	36 490 €	10 947 € (1)	25 543 €
Le Noyer	Mairie	18/11/2025	Panneaux en toiture	63 m² / 22 160 kWh	28 200 €	14 100 € (2)	14 100 €
Total	2 projets			237 m² / 62 160 kWh	64 690 €	25 047 €	39 643 €

(1) : taux d'intervention de 30 % pour les communes moyennes (population totale comprise entre 3 500 et 10 000 habitants).

(2) : taux d'intervention de 50 % pour les petites communes (population totale inférieure à 3 500 habitants).

La consommation de 62 160 kWh représente la consommation annuelle moyenne d'électricité d'environ 10 logements.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 042-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 relative à la création d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des communes sur leurs projets solaires photovoltaïques,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cognin du 10 juin 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal du Noyer du 4 novembre 2025,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 29 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une aide maximale de 10 947 € à la commune de Cognin et 14 100 € à la commune du Noyer, au titre du fonds de concours solaire photovoltaïque pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture d'un bâtiment communal,

Article 2 : de préciser que le fonds de concours sera versé une fois les travaux terminés et les subventions perçues (le cas échéant), sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable,

Article 3 : de demander que les communes affichent le soutien de Grand Chambéry en apposant son logo sur le panneau de chantier ou sur tout autre moyen de communication sur le projet,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

009-26 C

Objet de l'acte :	RS - Fonds de concours solaire photovoltaïque - Attribution d'aide pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur des bâtiments communaux de Cognin et du Noyer
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35247H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35247H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026